Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260907-DCM_2026_044-DE

Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT – HERVÉ

SEANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le sept septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le premier septembre deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, M. LECANT Emmanuel, Mme DORMOIS Rozenn, M. Xavier QUENAULT, M. Xavier ROBIC, Mme MORIN Annick.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : Mme Catherine GALERNE donne pouvoir à Mme Régine VERGNES et M. Teddy HIBON donne pouvoir à M. Damien DEFFONTAINES.

Mme Sylviane LELONG a été désignée comme secrétaire de séance.

N° d'acte : **DCM-2026-044**	**AUTORISATION D'UN EMPRUNT – BUDGET EAU**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour le budget annexe eau, pour le besoin de financement des travaux du château d'eau.
Il propose de contracter un prêt de 208 000€
Et afin d'obtenir les meilleures conditions financières les plus avantageuses pour la commune (taux d'intérêt, durée, type d'amortissement, frais de dossier), il convient de procéder à une mise en concurrence auprès de plusieurs organismes bancaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le principe du recours à un emprunt, autorise M Le Maire à engager les démarches auprès des banques, et de négocier les offres.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260907-DCM_2026_044-DE

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 08/09/2026

Mme Sylviane LELONG,
Secrétaire de séance,



M. Damien DEFFONTAINES
Maire,

